

SMICTOM

DE LA ZONE SOUS-VOSGIENNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES**

Séance du 20 Janvier 2020

Question n°4

Conventions broyage déchets verts avec les comcom pour l'année 2020

L'an deux mille vingt, le **20 Janvier** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Bureau Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 10 Janvier 2020.

Cette réunion fait suite à la réunion du **9 Décembre 2019** où le quorum n'avait pas été atteint.

7 délégués titulaires sur 16 étaient présents et 2 avait donné pouvoir.

Etaients présents : Patrick MIESCH, André PICCINELLI, Gilles HEINRICH, Emile EHRET, Eliane FARNY, Denis KUNTZMANN, Richard MAZAJCZYK.

Avait donné procuration : Francis LIECHTELE à Gilles HEINRICH, Jérôme FINCK à Emile EHRET

Etaients Excusés : Jean-Luc ANDERHUEBER, Hervé GRISEY, Eric PARROT, Thierry STEINBAUER, Michel GALMICHE, Michel JACOBBERGER

Etaients Absents : Luc SENGLER.

Secrétaire de séance : Eliane FARNY

Nombre de membres		
Afférents Bureau	au	En exercice Votants
16		16 9

Vote		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0

Date de Convocation : 10 Janvier 2020

Date d'affichage : 27 Janvier 2020

DELIBERATION

VU la délibération n°8 du 21 Mars 2017 concernant les délégations au Bureau Syndical,

VU la délibération n°10 du 28 Février 2019 définissant le Plan Local de Prévention 2019-2021,

Le SMICTOM propose l'organisation de journées de broyage en 2020 sur les sites de bennes à déchets verts :

- en partenariat avec la commune de Masevaux
- en partenariat avec la CCRC à Frahier et à Ronchamp

L'objectif de ces journées est de faire baisser le tonnage des déchets verts. Les usagers et les communes repartiront avec le broyat pour l'utiliser en paillis ou en structurant pour le compostage.

L'organisation serait la suivante :

- 9h30 à 12h30 : opération de broyage de branchages destinée aux communes
- 13h30 à 16h30 : opération de broyage de branchages destinée aux usagers

LIEUX	DATES
Masevaux Ateliers Municipaux Rue du Stade	Vendredi 27 Mars 2020
	Vendredi 18 Septembre 2020
Ronchamp Ancienne décharge Rue du Puits 7	Mercredi 8 Juillet 2020
	Mercredi 26 Août 2020
Frahier Ateliers municipaux Rue de l'Egalité	Vendredi 20 Mars 2020
	Vendredi 25 Septembre 2020

Les modalités de financement pour les opérations de broyage sur les 3 communes seraient :

	Broyeur CCRC/Masevaux
Heures prises en charge en Euros TTC /commune/an	12 heures (2 X 6 heures)
Montant de l'heure en Euros TTC	20
Prise en charge du SMICTOM par commune en Euros TTC	240
Prise en charge totale du SMICTOM en Euros TTC	720

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- De valider les présentes conditions de prise en charge financière
- D'autoriser le Président à signer les conventions avec la CCRC et la commune de Masevaux
- D'autoriser le Président à signer tous les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

 Le Président,
Patrick WIESCH

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du
et de la publication le 27 Janvier 2020

23 Janvier 2020